

**Séance publique du 19 septembre 2005**

**Délibération n° 2005-2898**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vernaison

objet : **Ilot mairie - Aménagement du centre - Individualisation d'une autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération accompagnement de l'aménagement du centre de la commune de Vernaison est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 au titre de l'urbanisme et des espaces publics.

Pour ce projet, une étude de programmation urbaine a été confiée en avril 2004 à madame Joëlle Bourgin, architecte-urbaniste.

Il s'agit avec ce projet de réaliser :

- en maîtrise d'ouvrage de la commune de Vernaison :

. une médiathèque le long de la route départementale RD 15 en contact et au sud de la mairie,  
. une esplanade végétalisée en plans successifs, qui prend en compte la différence de niveaux et relie la partie arrière de la médiathèque au parking public communautaire ;

- en maîtrise d'ouvrage communautaire :

. une nouvelle voirie au sud de l'îlot, parallèle à l'impasse des Lilas, reliant la grande rue au parking public communautaire,

. un parking public communautaire arboré d'une vingtaine de places qui sera accessible depuis la place du 11 novembre 1918 et également par l'impasse des Lilas et la nouvelle voirie,

. l'acquisition par la Communauté des terrains nécessaires à la réalisation des aménagements appartenant à la Commune,

. les opérations de démolition-déconstruction du bâti présent sur les terrains acquis (essentiellement de la maison de village).

L'îlot comprend également au sud, une emprise foncière propriété de la Commune et que celle-ci souhaite céder à un promoteur pour la réalisation d'un programme immobilier. Cet immeuble à construire limite au sud l'espace public de l'esplanade et à l'est une partie du parking communautaire.

Avec les acquisitions des terrains appartenant à la commune de Vernaison, la démolition-déconstruction à effectuer, le choix de la maîtrise d'œuvre et les études, la consultation des entreprises en procédure d'appel d'offres, cette opération pourrait débuter en 2007 après la réalisation de la médiathèque et du programme privé de logements.

La conception de l'opération serait confiée après consultation à un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée. Les travaux feront l'objet du lancement d'un appel d'offres ouvert.

L'estimation financière de l'opération pourrait être comprise entre 800 000 et 900 000 € TTC dont :

- 50 000 € pour les études de maîtrise d'œuvre,
- 280 000 € pour les acquisitions foncières,
- 170 000 € pour les travaux de démolition-déconstruction des bâtiments,
- 300 000 à 400 000 € TTC pour les travaux.

L'enveloppe financière pour les travaux de voirie sera précisée dans le cadre du travail de la maîtrise d'œuvre. Elle fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Il n'y a pas de participation communale attendue pour ce projet, la Commune prenant directement en charge la réalisation des travaux de sa compétence (médiathèque, esplanade, éclairage public et plantations autres que les arbres d'alignement).

*Circuit décisionnel* : ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 27 juin 2005 et d'une note d'information au Bureau le 12 septembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les principes d'aménagement de l'opération du centre de Vernaison pour un coût prévisionnel estimé entre 800 000 € et 900 000 € TTC.

**2° - Lance** les études de maîtrise d'œuvre, les acquisitions foncières et les travaux de démolition-déconstruction des bâtiments, pour un montant de 500 000 € TTC.

**3° - L'opération** Vernaison : îlot centre, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 500 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 470 000 € en 2006
- 30 000 € en 2007

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,